

Note aux familles

Pour l'année scolaire 2022/2023, le quotient familial se calculera du 1 août au 17 septembre 2022 au service scolaire

Chaque année scolaire, le quotient familial est à renouveler. Il permet de calculer le tarif que chaque famille devra régler en fonction des inscriptions de leur(s) enfant(s) au service famille. Le quotient familial concerne les activités péri et extrascolaires, le club ados, et le conservatoire municipal.

Comment faire calculer le quotient familial

Déposer en Mairie la fiche de renseignements complétée avec les documents suivants (copies) :

- Livret(s) de famille (toutes les pages) des enfants habitant le foyer,
- Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (toutes les pages pour les deux parents),
- Attestation de paiement des prestations sociales (CAF) pour l'année 2021 (janvier à décembre).
- Un justificatif de domicile (EDF, téléphone...) de moins de 3 mois au nom de chaque parent,
- Dernier bulletin de salaire pour chacun des parents,
- KBIS pour les auto-entrepreneurs,
- Jugement de divorce et/ou de garde pour les enfants (si nécessaire).

Le calcul ne pourra pas se faire si le dossier est incomplet.

Formule de calcul

Prendre les revenus du couple avant toute déduction « total des salaires et assimilés » (plus pension alimentaire, revenus immobiliers, etc.) ainsi que les revenus des prestations sociales (hors PAJE, CMG, prestations liées au handicap et au retour au foyer, l'ARS, prime de déménagement). Additionner pour obtenir un revenu annuel. Diviser par 12 pour un revenu mensuel. Puis diviser par le nombre de personnes vivant au foyer. Pour les familles en garde alternée, les enfants comptent pour chacun une demi-part. Le chiffre obtenu est votre quotient familial.

$$\text{Quotient} = \frac{\frac{\text{Total des salaires bruts}}{12}}{\text{Nombre de personnes au foyer}}$$

Si le quotient familial est supérieur à 1200, il est inutile de déposer votre dossier en Mairie, le quotient J sera automatiquement appliqué.

Si vous ne faites pas calculer votre quotient dans les temps, le tarif maximum vous sera appliqué, sans aucune possibilité de modifier les factures qui auraient pu être émises.

Tranches	Quotients
A	≤ 399
B	≥ 400 et ≤ 499
C	≥ 500 et ≤ 599
D	≥ 600 et ≤ 699
E	≥ 700 et ≤ 799
F	≥ 800 et ≤ 899
G	≥ 900 et ≤ 999
H	≥ 1000 et ≤ 1099
I	≥ 1100 et ≤ 1199
J	≥ 1200
Ext	Extérieurs

Calcul du quotient familial 2022 / 2023

À remettre au service scolaire entre le 1 août et le 17 septembre 2022.

Fiche de renseignements

État civil du responsable payeur		État civil du conjoint
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code Postal		
Ville		
📞 Tél. portable		
@ Adresse mail		
Situation familiale (*entourer la situation)	<input type="checkbox"/> Célibataire/parent isolé <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Pacsés <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Séparés : garde exclusive ou alternée *	
Ma famille fréquente	<input type="checkbox"/> Activités péri et extra scolaires <input type="checkbox"/> Coin Jeun's <input type="checkbox"/> Conservatoire	

Enfants au foyer

Nom	Prénom	Sexe	Date De Naissance	Lieu De Naissance
		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		
		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		
		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		
		<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		

Je certifie l'exactitude des renseignements* transmis et atteste avoir pris connaissance de la présente note aux familles.

Dans le cas où la famille ne fournit pas l'attestation de paiement des prestations sociales, la collectivité se réserve le droit de vérifier les informations concernant les revenus CAF sur le site « mon compte partenaire ». La signature du présent document valant autorisation d'accéder à ces données.

Fait à Ballainvilliers, le

Signature(s) du (des) responsable(s) de l'enfant

* Toute fausse déclaration pourra faire l'objet de poursuites.

Cadre réservé à l'administration :

Nombre de personnes au foyer : Quotient / Tranche
 Salaire annuel total : /12 = /